

Rapport du Comité des finances et d'intendance à la 96ème Assemblée internationale (À soumettre pour la décision des représentants)

Changements au Présent Système Financier comme présentement rédigé dans les *Procès-verbaux de la 95ème Assemblée internationale* (page 72-77)

Préambule

Depuis notre dernière Assemblée, nous avons expérimenté des moments sans précédent au cours des événements qui ont eu lieu en automne 2008, causant une crise économique mondiale. Les membres de notre église n'ont pas été exempts de ces développements. En effet, plusieurs expérimentent des difficultés financières à cause du chômage, de la réduction d'heure de travail, de la fermeture des entreprises, etc. Cependant, plusieurs sont en train de découvrir que c'est le moment de nous consacrer de nouveau à la pratique d'une intendance responsable, ce qui inclut les dîmes et les offrandes. En dépit d'une petite baisse (c'est-à-dire, juste en dessous de 4%) du montant total des dîmes reçues annuellement aux Bureaux internationaux, il y avait des mois record pendant cette période (c'est-à-dire que le mois d'avril 2009 est l'un des cinq premiers dans les dossiers où le plus grand montant de dîme a été payé). Nous citons notre Directeur des Ministères d'Intendance qui affirme : « Les fidèles intendants ne donnent pas moins en temps de crises économiques ; ils donnent plus. De nombreux pasteurs m'ont fait part que leurs églises sont en train de recevoir des montants record dans les offrandes et les dîmes... Les Bureaux internationaux sont en train de recevoir aussi présentement un montant record de dîmes et d'offrandes des églises locales. Cette bénédiction vient des cœurs et des mains pures des fidèles intendants qui ont appris que les dîmes et les offrandes sont le seul moyen sûr d'affronter les récessions, les subventions et les rapports quotidiens de ruines financières qui se passent autour de nous. » (Jan Couch, 'Tithing and Giving Brings Peace', *Messenger à l'Aile Blanche*, Vol. 87, No. 12. Juillet 2009, pages 4, 5). Le Comité des finances et d'intendance exprime sa gratitude à tous nos membres, ministres et églises qui payent fidèlement leurs dîmes et qui contribuent généreusement au Présent Système Financier de notre église. Tenons-nous ensemble sur les promesses des soins de Dieu pour nous comme mentionné par le Psalmiste David : « J'ai été jeune, j'ai vieilli; et je n'ai point vu le juste abandonné, ni sa postérité mendiant son pain. Il est toujours compatissant, et il prête; et sa postérité est bénie » (Psaume 37 :25, 26). Aussi, pendant que nous faisons collectivement face aux défis qui se présentent actuellement devant nous, prions ensemble à Dieu de : 1) nous révéler son plan : « Car le Seigneur, l'Éternel, ne fait rien sans avoir révélé son secret à ses serviteurs les prophètes » (Amos 3 :7) ; 2) de nous instruire : « Invoque-moi, et je te répondrai; je t'annoncerai de grandes choses, des choses cachées, que tu ne connais pas » (Jérémie 33 :3) ; 3) que la sagesse divine soit manifestée parmi nous : « Des fils d'Issacar, ayant l'intelligence des temps pour savoir ce que devait faire Israël... » (1 Chroniques 12 :32a) ; et 4) et que nous assistions au conseil de Dieu : « S'ils avaient assisté à mon conseil, ils auraient dû faire entendre mes paroles à mon peuple, et les faire revenir de leur mauvaise voie, de la méchanceté de leurs actions » (Jérémie 23 :22).

Compensation des évêques et des pasteurs

Raisonnement : Lorsqu'une augmentation de salaire est considérée pour un évêque ou un pasteur, le processus actuel est qu'elle doit 1) être étudiée et approuvée à travers un comité de ministres (c'est-à-dire formé par des ministres payant la dîme à la convention) ou un comité de membres (choisis par la conférence de l'église) servant pour une période de deux ans ou 2) toute augmentation recommandée par le Comité des finances et d'intendance doit être approuvée à la convention nationale/régionale/d'état (c'est-à-dire par les ministres payant la dîme) ou respectivement à la conférence de l'église locale (pages 72, 73 des *Procès-verbaux de la 95ème Assemblée*). Certaines conventions et conférences trouvent cette procédure fonctionnelle pour elles et continuent de s'en servir de façon efficace ; cependant, cette couche additionnelle de transparence s'est avérée pour la plupart inconvenable, non pratique et embarrassante. En conséquence, 75% des bureaux nationaux/régionaux/d'état (source : Comité des finances, « Photo » sondage financier, novembre

2008) et plusieurs églises locales cherchent des méthodes plus efficaces. En effet, il paraît plus pratique pour eux de donner plutôt plus de pouvoir à leur Comité des finances et d'intendance ou (son équivalent) d'autoriser un paquet de compensation approprié pour le pasteur ou l'évêque proportionnellement, et indépendamment de leur convention ou conférence. Par ailleurs, ils ont démontré avec succès que la transparence financière peut toujours être atteinte en se servant de ce moyen ou d'une alternative similaire. Avec ceci en tête, peut-être qu'il est maintenant approprié de donner officiellement aux bureaux intermédiaires et aux églises locales plus de flexibilité pour la considération des paquets de compensation de l'évêque ou du pasteur. Spécifiquement, la convention/ou la conférence peut amener leur Comité des finances et d'intendance (ou son équivalent) à fonctionner comme leur agent fiduciaire pour une transparence financière comme cela se passe déjà et de façon efficace dans plusieurs nations/régions/états et églises locales. De cette manière, de telles conventions et/ou conférences peuvent choisir de faciliter ce processus pendant qu'elles répondent aux standards du bureau intermédiaire ou de l'église en question.

Recommandation

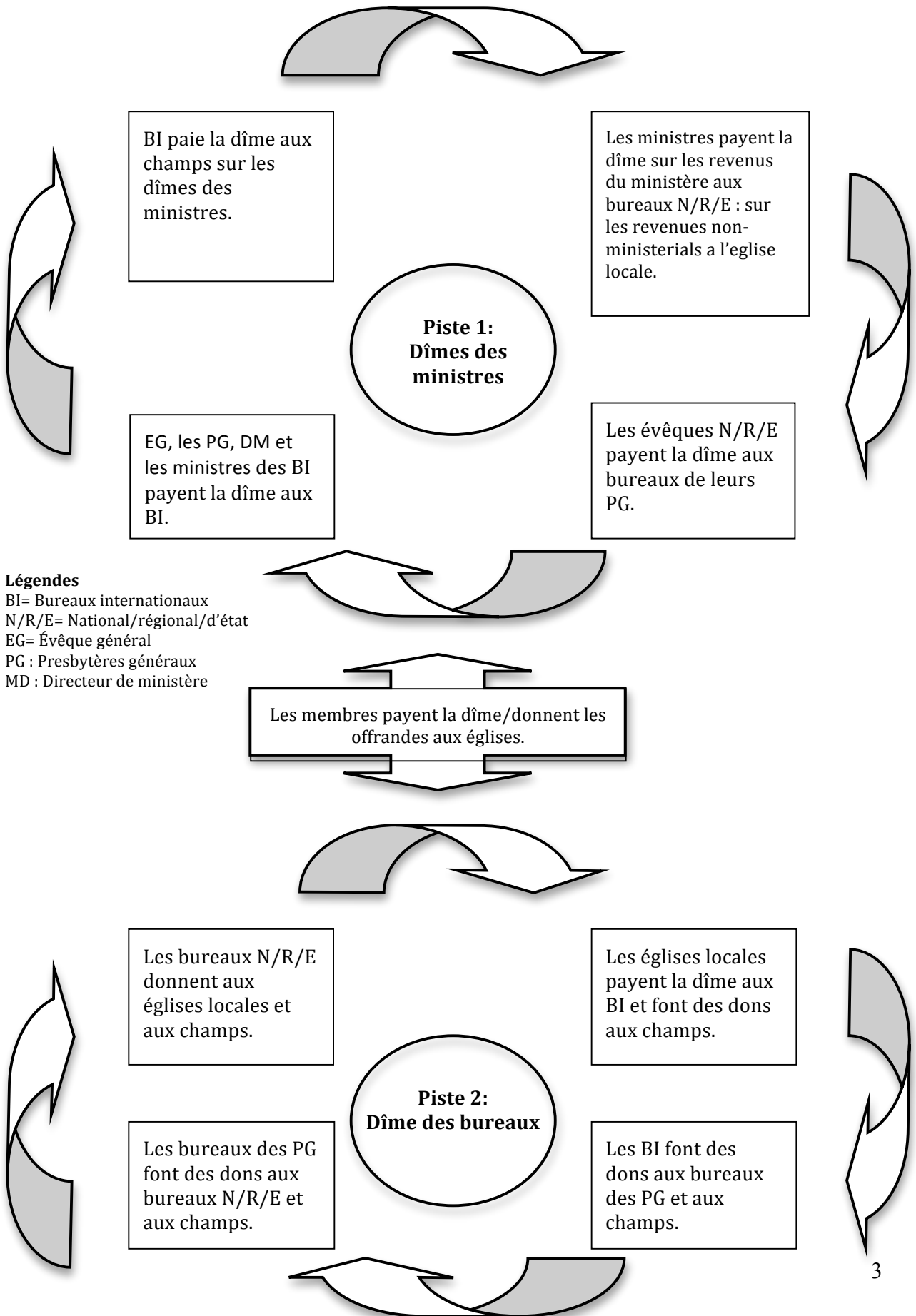
Aux pages 72, 73 des *Procès-verbaux de la 95^{ème} Assemblée* (version anglaise), dans la section **Rémunération du pasteur et de l'évêque**, supprimez la quatrième phrase du troisième paragraphe, qui déclare présentement ce qui suit : « Si le Comité des finances et d'appropriation (actuellement connu sous le nom de Comité des finances et d'intendance) de la nation, région, de l'état ou de l'église locale est habitué à étudier la compensation du pasteur ou de l'évêque, toute augmentation de compensation, pour le mérite ou pour l'ajustement du coût de la vie, doit être approuvée par les ministres payant les dîmes à ce bureau (national, régional, ou d'état) à leur convention... » et insérez les phrases suivantes à sa place : « Si le Comité des finances et d'intendance (ou comité équivalent) de la nation, région, de l'état ou de l'église locale est investi de l'autorité déléguée de la conférence ou de la convention proportionnellement, pour étudier la rémunération de l'évêque ou du pasteur, alors toute augmentation de rémunération, pour le mérite ou l'ajustement du coût de la vie peut être approuvée par le même groupe mandaté servant comme agent fiduciaire de transparence financière pour la convention ou la conférence en question ; dans le cas contraire, toute augmentation de rémunération pour le mérite ou pour l'ajustement du coût de la vie doit être approuvée par un comité comme cela est expliqué ci-dessus, par l'intermédiaire des ministres payant la dîme à l'église locale, au cours de leur conférence régulière, respectivement... » Cependant, le Comité des finances et d'intendance (ou le comité équivalent) n'est pas autorisé à augmenter la rémunération des pasteurs et des évêques dans les cas où les bureaux nationaux, régionaux, d'état ou locaux ont un personnel pourvu à partir des sources externes à leurs bureaux/conventions/ou conférences. Dans de tels cas, ledit personnel est sujet à des décisions du Comité des finances et d'intendance (ou le comité équivalent) des bureaux leur pourvoyant des fonds... »

Graphique/diagramme du présent système financier

Raisonnement : Le graphique/diagramme suivant est offert comme une aide visuelle additionnelle à l'ancien graphique/diagramme du présent système financier. L'objectif de ce graphique est d'apporter plus de clarification au sujet des procédures concernant les dîmes/offrandes parmi les ministres et divers bureaux des églises locales. Ces illustrations (c'est-à-dire graphique et diagramme) doivent être mises à jour automatiquement par le Comité des finances et d'intendance de l'Assemblée lorsque des changements approuvés sont opérés.

Recommandation : À la page 77 des *Procès-verbaux de la 95^{ème} Assemblée* (version anglaise), dans la section **Graphique/diagramme du présent système financier**, placez la nouvelle illustration (le graphique suivant) qui complètera l'illustration actuelle (l'ancien graphique) qui se trouve actuellement à la page 77 des *Procès-verbaux de la 95^{ème} Assemblée* (version anglaise).

Graphique/diagramme du présent système financier



Analyse du Présent système financier

Raisonnement (raison de l'étude) : Le Comité des finances et d'intendance a étudié le présent système financier au cours des quatre dernières années. Le système actuel a été adopté en 1994 et mis en pleine exécution sur une période transitoire de sept ans (1994-2000). Ceci était dans l'effort de restructurer (rationaliser) les Bureaux internationaux et de décentraliser simultanément une plus grande partie des ministères et des ressources aux églises locales qui devaient être plus dynamiques et équipées pour découvrir et accomplir leur unique mission dans la communauté dans laquelle elles se trouvent. Le résultat de cette transition a réorienté et/ou réduit considérablement les pourcentages des dîmes et offrandes clés des bureaux intermédiaires (c'est-à-dire national/régional/d'état) et des Bureaux internationaux vers les églises locales. Le résumé suivant inclut les changements majeurs qui ont eu lieu depuis 1994 jusqu'à ce jour, bien qu'il n'en reflète pas tout.

L'église locale

- Gain de 10% dans les dîmes de l'église locale (de 80 à 90 pour cent)
- Gain de 35% dans le surplus des dîmes de l'église locale (de 65 à 100 pour cent)

Bureaux nationaux/régionaux/d'état

- Perte de toutes les dîmes des églises locales au sein de la nation/région/état (de 10 à 0 pour cent)
- Perte de tout le surplus des dîmes des églises locales au sein de la nation/région/d'état (de 25 à 0 pour cent)
- Perte de pourcentage des offrandes missionnaires au sein de la nation/région/état (de 10 à 0 pour cent)
- Gain de toutes les dîmes des ministères au sein de leur nation/région/état.
- Gain de toutes les offrandes de moisson et de développement du leadership

Bureaux des Presbytères généraux

- Gain de toutes les dîmes de ministères des évêques nationaux/régionaux/d'état dans leur région respective de Presbytère général

Les Bureaux internationaux

- Perte du surplus des dîmes de toutes les églises locales (de 10 à 0 pour cent)
- Perte de toutes les dîmes du ministère venant des ministres qui desservent la nation/région/état
- Perte de toutes les dîmes du ministère des évêques nationaux/régionaux/d'état
- Perte des offrandes de support des ministères de l'église
- Retiennent 10% de toutes les dîmes des églises locales
- Retiennent toutes les dîmes des ministres sous nomination générale (aux Bureaux internationaux et Presbytères généraux)
- Retiennent 100% des frais de membres du Ministère de notre patrimoine (autrefois appelé AMEP)
- Gain de 100% des offrandes missionnaires et des Partenaires dans la moisson

Bien que les églises locales et les Bureaux internationaux aient adopté ces changements avec succès, les bureaux intermédiaires (c'est-à-dire, en particulier, les bureaux nationaux/régionaux/d'état en Amérique) en ont été défavorablement affectés. En effet, c'est de l'Amérique du nord que le Comité des finances et d'intendance continue de recevoir des informations et des requêtes des évêques qui expriment des préoccupations de la manière dont le système actuel est en train de les affecter négativement. À cause de ces préoccupations au niveau de

ces bureaux intermédiaires, le point focal de notre sondage a été dirigé vers l'Amérique du nord contrairement à l'église en général. Néanmoins, au cours de notre étude, nous avons tous expérimenté une crise économique globale en automne 2008, aggravant davantage la situation.

Raisonnement (La fiabilité de l'étude) : Depuis 2006, le Comité des finances et d'intendance a conduit quatre sondages afin de solliciter des apports des « champs » au sujet du présent système financier et voir s'il fonctionne avec succès ou non. Les bureaux nationaux/régionaux et d'état de l'Amérique du nord ont été principalement ciblés pour des apports au sujet de l'effet du présent système financier au sein de ces bureaux intermédiaires. Une récente enquête a été aussi menée parmi les pasteurs locaux pour des informations sur l'effet du système au niveau local (c'est-à-dire, le sondage a invité une participation internationale, mais s'est concentré sur une réflexion par défaut des pasteurs de l'Amérique du nord en vertu de réponses internationales limitées). Les noms et la fiabilité de ces quatre sondages dans notre étude sont donnés ci-dessous :

1. *Les déclarations financières annuelles de 2006 de l'Amérique du nord* (février 2007) ont un niveau de probabilité de 90 pour cent avec une marge d'erreur de +/- 11,1.
2. *Les apports des bureaux nationaux/régionaux/d'état de l'Amérique du nord au sujet du présent système financier* (février 2007) ont un niveau de probabilité de 90% avec une marge d'erreur de +/- 11,8 pour cent.
3. *Le sondage financier « photo » des bureaux nationaux/régionaux/d'état de l'Amérique du nord* (novembre 2008) a un niveau de probabilité de 90% avec une marge d'erreur de +/- 13,5 pour cent.
4. *Le sondage sur Internet des pasteurs (les pasteurs de l'Amérique du nord)* (juin 2009) a un niveau de probabilité de 90 pour cent avec une marge d'erreur de +/- 5,3%.

Les probabilités de confiance associées à ces sondages sont déterminées à partir de la population disponible à participer comparée à la population qui y a réellement participé. Ces statistiques de fiabilité étaient générées à partir d'un moteur de calcul d'échantillon (c'est-à-dire, www.custominsight.com/articles/random-sample-calculator.asp). La manière d'interpréter cette fiabilité est expliquée de la façon suivante : S'il y a un niveau de probabilité de 90 pour cent avec une marge d'erreur de +/- 5,3 pour cent, alors le même sondage, mené 100 fois, donnerait le même résultat à 90% avec une marge d'erreur de +/-5,3%. Comme évidence de ces niveaux de probabilité et marges d'erreur, ces sondages constituent des réflexions fiables de la situation actuelle qui prévaut aux bureaux locaux et intermédiaires en Amérique du nord.

Raisonnement (Résultats de l'étude) : Les faits majeurs et commentaires suivants ont été recueillis de notre étude à partir de ces quatre sondages dans « les champs » :

Sondage 1, déclarations financières annuelles de l'Amérique du nord de 2006 (février 2007) : Les révélations clés dans ce sondage montrent qu'un important nombre (cinq des 28 bureaux ou 18% sont devenus insolvable) de bureaux intermédiaires en Amérique du nord courent le danger d'un effondrement financier à cause de faillite. Les données soutiennent cette urgente projection :

1. Trente pour cent des bureaux nationaux/régionaux/d'état de l'Amérique du nord ont rapporté que leur déficit annuel (c'est-à-dire, dépenses dépassant les revenus) est en train d'épuiser leurs réserves et trois ou quatre bureaux déposeraient leur bilan dans une période de deux à quatre ans (c'est-à-dire 2008-2010), et que cinq ou six bureaux déposeraient leur bilan vers 2016. (De 2008-2009, cinq de ces bureaux ont fait faillite et

- ont nécessité une intervention financière directe des Bureaux internationaux et du bureau du Presbytère de l'Amérique du nord.)
2. La seule raison pour laquelle plusieurs bureaux nationaux/régionaux/d'état de l'Amérique du nord ont pu survivre la transition ou le changement de paradigme apporté au Présent système financier sans être forcés de vendre leurs précieuses propriétés est due au fait qu'ils ont entamé le changement avec de grandes réserves de liquide.
 3. Plusieurs (environ 1/3) des bureaux nationaux/régionaux/d'état de l'Amérique du nord sont maintenant sur le « statut missionnaire » ou ont besoin de soutien financier depuis le début du Présent système financier en 1994.

Sondage 2, apports des bureaux nationaux/régionaux/d'état au sujet du Présent système financier (février 2007) :

La plupart des bureaux intermédiaires pensent que le Présent système financier évolue à leur détriment, non pas en leur faveur. Le sondage révèle qu'une majorité d'évêques aimeraient voir apporter certains changements à la structure actuelle.

1. Presque 2/3 (61 pour cent) des bureaux nationaux/régionaux/d'état ont rapporté que le fonctionnement du Présent système financier est médiocre (ou encore mieux passable) et que quelque chose doit être introduit à l'Assemblée 2008 et mis en exécution immédiatement pour les prévenir de la faillite.
2. Les évêques nationaux/régionaux/d'état de l'Amérique du nord ont recommandé que le paiement de leurs dîmes à leurs bureaux de presbytères respectifs au lieu des Bureaux internationaux peut générer des fonds pour aider des bureaux nationaux/régionaux/d'état frères de l'Amérique du nord ayant des difficultés financières.
3. Les évêques déclarent que les dîmes des ministres versées aux bureaux nationaux/régionaux/d'état constituent les principales sources de financement au niveau intermédiaire et que les ministres qui occasionnent des dépenses excessives et douteuses doivent être défiés. Deuxièmement, les ministres ne payant pas les dîmes à leurs bureaux nationaux/régionaux/d'état doivent être persuadés de le faire.
4. Plusieurs évêques partagent les idées au sujet d'une nouvelle répartition des dîmes de l'église locale. Les trois suggestions suivantes sont les principales :
 - a. Que les églises envoient 10% des dîmes aux bureaux nationaux/régionaux/d'état ; que les bureaux nationaux/régionaux/d'état envoient 10% des dîmes aux Bureaux internationaux. (Des calculs projettent que cette option augmenterait le budget des bureaux nationaux/régionaux/d'état de façon considérable d'environ 1.700% et réduirait celui des Bureaux internationaux de 90%. Cette option paraît trop radicale, puisqu'elle réduit considérablement les fonds au Bureaux internationaux.)
 - b. Que les églises versent 5% des dîmes aux bureaux nationaux/régionaux/d'état et 5% des dîmes aux Bureaux internationaux. (Des calculs projettent que cette option augmenterait le budget des bureaux nationaux/régionaux/d'état d'environ 800% [sauf dans les cas où un pourcentage supplémentaire est maintenant reçu au niveau intermédiaire, et dans ce cas précis, l'augmentation projetée serait moins] et réduirait le budget actuel des Bureaux internationaux d'environ 50%. Cette option paraît difficilement applicable, car elle exigerait une restructuration et réduction considérables aux Bureaux internationaux. Par ailleurs, il paraît injuste que toutes les dîmes ministérielles soient envoyées aux bureaux intermédiaires. Si un partage de 50%-50% des dîmes de l'église serait équitable

entre les bureaux intermédiaires et les Bureaux internationaux, alors il le serait de même lorsque les dîmes ministérielles maintenant envoyées aux bureaux intermédiaires sont partagées à égalité 50%-50 avec les Bureaux internationaux).

- c. Que les églises versent 6,5% de leurs dîmes aux Bureaux internationaux et 6,5% de leurs dîmes aux bureaux nationaux/régionaux/d'état. (Les calculs projettent que cette option augmenterait le budget des bureaux nationaux/régionaux/d'état d'environ 1,100% et réduirait celui des Bureaux internationaux de 35%. Cette option aussi aurait un certain effet sur les églises locales avec une perte additionnelle de trois pour cent (3%) des dîmes. Cette option, ou une option similaire, paraît plus équitable et réaliste. Cependant, les Bureaux internationaux seraient défiés à étendre leur restructuration et réduction de budget sur une période bien prescrite de plusieurs années afin d'adapter une nouvelle répartition des pourcentages de dîmes de ce genre.)
5. Réallouer 100% des offrandes de support des ministères de l'église à chacun des bureaux des Presbytères généraux pour des opérations et atteintes. (Cette offrande était finalement supprimée et remplacée par l'offrande pour la formation du leadership et du développement de la moisson qui est versée à 100% aux bureaux nationaux/régionaux et d'état.)
 6. Permettre aux bureaux nationaux/régionaux/d'état de l'Amérique du nord qui traversent une difficulté financière d'être considérés et désignés comme des missions et qu'ils soient éligibles à devenir des partenaires dans la moisson avec d'autres nations/régions/états avec lesquels ils seront connectés ; et leur permettre de recevoir les fonds de Niveau 1 (c'est-à-dire, pour les opérations de base), en plus des fonds de Niveau 2 (c'est-à-dire, pour les projets spéciaux). (Cette option devait être initialement introduite à la 95^{ème} Assemblée internationale, mais après beaucoup de débats, elle a été enlevée du rapport du Comité des finances et d'intendance.)
 7. Accroître la responsabilité financière en ce qui concerne l'utilisation des ressources à tous les niveaux.
 8. Les évêques nationaux/régionaux/d'état participant au sondage sont unanimement tombés d'accord que plus de fonds doivent circuler à travers les bureaux du presbytère général de l'Amérique du nord et ceux des évêques nationaux/régionaux/d'état. Ces évêques ont par ailleurs suggéré que les Bureaux internationaux conduisent une révision de la structure organisationnelle actuelle (c'est-à-dire, mission et fonction) à tous les niveaux. Le but serait d'identifier quel ministère opérerait de façon optimale et à quel niveau (c'est-à-dire, local, intermédiaire, presbytère, international). Aussi, cette révision deviendrait possiblement un catalyseur pour une certaine réforme ou modification de notre configuration organisationnelle actuelle avec une possibilité de redéfinition de la mission et portée de certains de nos ministères opérationnels. Tout ministère qui pourrait être en duplication l'un avec l'autre pourrait être identifié et être soit redéfini ou réassigné au(x) niveau(x) où il pourrait fonctionner de façon plus efficace et pratique.
 9. Les Évêques qui ont participé au sondage sont partagés à égalité (50%-50%) dans leur soutien au concept de pasteur/évêque pour les plus petits états. Ceux qui l'avaient essayé provisoirement tendent à s'y opposer comme étant non-pratique, tandis que ceux qui l'embrassent en théorie sont disposés à considérer la possibilité. Le nombre écrasant de commentaires favorables au sujet du concept pasteur/évêque pour les plus petits états présentent les avantages suivants : 1) la région retient son identité, sa destinée, sa mission et sa spécificité ; et 2) il y a quelques gains financiers en ce sens qu'une église solide pourrait pourvoir la compensation du pasteur/évêque, libérant ainsi d'autres fonds communs pour l'atteinte et d'autres opérations. Les principales objections en ce qui

concerne le concept pasteur/évêque sont les suivantes : 1) la convergence des rôles distincts, des missions et des responsabilités du pasteur local avec ceux de l'évêque trans-local) ; 2) les frustrations, conflits et obstacles qui émergent du fait d'être pasteur avec une vision et mission locale et ayant une congrégation avec des besoins (ex : une famille en crise nécessitant des soins urgents du pasteur) juxtaposés avec le temps nécessaire en tant qu'évêque pour établir des relations, ouvrir de nouveaux champs, implanter des églises et être disponible aux nombreux pasteurs au sein d'une large région géographique et qui ont aussi des besoins urgents (ex : une église en crise nécessitant un pasteur).

Sondage 3. Sondage de photo financière des bureaux nationaux/régionaux/d'état de l'Amérique du nord (novembre 2008) :

Les principales idées retenues à partir de ce sondage sont :

1. Une majorité (75%) des bureaux intermédiaires ont choisi d'utiliser des méthodes alternatives de responsabilité financière (différentes de celles prônées par les règlements actuels de l'Assemblée) en ce qui concerne le paquet de rémunération de leurs évêques nationaux/régionaux/d'état.
2. Les bureaux intermédiaires continuent de connaître des difficultés financières et rapportent une crainte de faire faillite. Cette crainte est due au fait qu'ils soient presque exclusivement soutenus à partir des dîmes payées par les ministres qui se trouvent dans leurs nations/régions/états respectifs.
3. Approximativement 71 pour cent des pasteurs dans le sondage payent leurs dîmes selon les règlements de l'Assemblée.
4. Les bureaux intermédiaires reçoivent la plus grande partie (75%) de leur support à travers les dîmes du ministère.
5. Ces bureaux intermédiaires qui ont des suppléments approuvés par leurs conventions ont augmenté le montant qu'ils reçoivent mensuellement de 27% en moyenne.
6. Bien que les bureaux nationaux/régionaux/d'état reçoivent 100% de l'offrande pour la moisson et le développement du leadership, ils n'ont pas encore pleinement profité de ces fonds.
7. Approximativement 61% des pasteurs de l'Amérique du nord ont deux vocations et reçoivent une allocation de leurs églises qui est considérablement inférieure (environ 52% de moins) au salaire de base actuel suggéré. Cependant, les données montrent aussi qu'en moyenne les pasteurs à vocation double gagnent approximativement 13% de plus (c'est-à-dire, le salaire non ministériel plus le salaire ministériel) que le pasteur moyen dont la totalité du salaire provient du ministère.
8. Les dîmes non-ministérielles des pasteurs, si elles sont réparties vers les bureaux nationaux/régionaux/d'état, elles augmenteraient considérablement le montant d'argent reçu au niveau de ces bureaux internationaux (c'est-à-dire une augmentation moyenne de 95% dans les dîmes entraînant une augmentation totale de 73% en moyenne du montant total reçu). Cette façon de faire n'affecterait pas négativement les Bureaux internationaux pourvu que les bureaux nationaux/régionaux/d'état payent la dîme de leurs dîmes aux Bureaux internationaux. Cependant, les églises locales et les pasteurs locaux peuvent être affectés selon leur situation financière. L'allocation actuelle du Pasteur à vocation double serait réduite (à cause de la perte de 90% des dîmes non-ministérielles qui lui sont actuellement retournées). Alors, la répartition des dîmes non-ministérielles du pasteur en dehors de l'église peut causer une perte considérable à certains pasteurs. Par ailleurs, cela peut avoir un effet négatif sur l'église locale dans le cas où le pasteur à vocation double assume une partie, ou la plus grande partie de toutes les dépenses de l'église locale (c'est-à-

dire, les factures d'électricité, l'hypothèque, l'assurance, etc.). Si ces modifications doivent être considérées, peut-être que les évêques nationaux/régionaux/d'état pourraient faire des exceptions sur une base annuelle à ces pasteurs qui démontrent des circonstances atténuantes pour eux-mêmes ou pour leurs églises.

Sondage 4, Sondage des pasteurs sur Internet (Pasteurs de l'Amérique du nord) (juin 2009) :

Les informations suivantes démontrent principalement les philosophies et convictions des pasteurs en ce qui concerne les pratiques des dîmes. Aussi, nous voyons les fardeaux énormes que portent plusieurs pasteurs locaux afin de soutenir les opérations et maintenir les bâtiments des églises locales :

1. 66% des pasteurs payent la dîme sur leurs revenus bruts.
2. 34% des pasteurs payent la dîme sur leurs revenus nets.
3. 29% des pasteurs ne rapportent aucun revenu non-ministériel et sont sans doute entièrement supportés par le ministère. (Ce nombre est de 10%, moins que celui du sondage précédent, sans doute à cause des conséquences de la crise financière.)
4. 71% des pasteurs rapportent des revenus non-ministériels et sont sans doute des pasteurs à double vocation. (Ce chiffre est de 10% plus élevé que celui du sondage précédent —encore à cause sans doute de la crise économique.)
5. 97% des pasteurs ayant un revenu non-ministériel, en payent la dîme à leur église locale, selon les directives de l'Assemblée internationale.
6. 3% des pasteurs ayant un revenu non-ministériel choisissent volontairement de payer la dîme sur le même revenu à leurs bureaux nationaux/régionaux/d'état.
7. 41% des pasteurs n'assument personnellement **aucune dépense** de l'église locale.
8. 59% des pasteurs assument personnellement quelques dépenses, ou la plus grande partie des dépenses ou toutes les dépenses de l'église locale :
 - a. 33% des pasteurs assument personnellement **quelques** dépenses de l'église locale.
 - b. 13% des pasteurs assument personnellement **la plus grande partie** des dépenses de l'église locale.
 - c. 13% des pasteurs assument personnellement **toutes** les dépenses de l'église locale.
9. La déclaration suivante était donnée pour solliciter les croyances actuelles des pasteurs qui sont dans les « champs » au sujet des règlements actuels de l'Assemblée sur les dîmes séculières :

« À mon avis, un pasteur qui paie la dîme sur son revenu (non ministériel) à son église, puis reçoit en retour 90% en forme de rémunération, a payé la dîme selon la manière recommandée par la Bible. »

 - a. 83% des pasteurs sont d'accord avec cette déclaration.
 - b. 17% des pasteurs sont en désaccord avec cette déclaration.

Raisonnement : (Résolutions à partir de l'étude) : La 95^{ème} Assemblée internationale a adopté des résolutions pour apporter un amendement au Présent système financier afin d'aider principalement les bureaux des Presbytères généraux, les bureaux intermédiaires et les pasteurs locaux. Le texte suivant est un bref résumé de ces résolutions :

- Dîmes des évêques nationaux/régionaux/d'état : Actuellement, les évêques nationaux/régionaux/d'état payent la dîme aux bureaux respectifs de leurs Presbytères. Cette action a redirigé les fonds des Bureaux internationaux vers les bureaux des

Presbytères généraux, donnant ainsi à ces bureaux plus de fonds pour aider les bureaux intermédiaires qui traversent des crises financières et des fonds à être utilisés pour l'implantation des églises et pour l'évangélisation.

- Suppression de l'offrande de support des ministères de l'église : Cette action a redirigé les fonds des Bureaux internationaux vers les bureaux nationaux/régionaux/d'état à travers la création de l'offrande de la moisson et du développement du leadership.
- Établissement et mise en exécution d'une offrande pour la moisson et le développement du leadership : Présentement, une offrande pour aider les bureaux nationaux/régionaux/d'état avec les opérations, la moisson, l'atteinte, l'implantation d'églises et la formation des leaders doit être reçue mensuellement dans l'église locale et doit être versée à 100 pour cent aux bureaux nationaux/régionaux/d'état respectifs. Cette offrande a une grande potentialité de bénir les bureaux intermédiaires.
- Fonds supplémentaires pour les bureaux nationaux/régionaux/d'état : Quand un besoin de plus de fonds d'opérations aux bureaux nationaux/régionaux/d'état se fait sentir au-delà des dîmes ministérielles, les conventions respectives de ces bureaux intermédiaires peuvent maintenant adopter des résolutions (c'est-à-dire, qui ne sont pas en contradiction avec les règlements actuels de l'Assemblée ou avec le Présent système financier) pour demander à leurs églises locales d'envoyer des fonds additionnels (c'est-à-dire, l'équivalent d'un certain pourcentage des dîmes envoyées aux Bureaux internationaux) afin de leur donner assez de soutien financier additionnel nécessaire. Comme mentionné précédemment, ces bureaux intermédiaires qui reçoivent des fonds supplémentaires de leurs églises locales ont augmenté leurs fonds mensuels reçus de 27%.
- Responsabilité fiscale : Un rapport annuel de tous les pasteurs, évêques, presbytères et des responsables sous nomination générale doit être maintenant donné par le bureau de supervision à l'église locale ou au bureau en question. Le rapport devra mentionner si le ministre est fidèle ou non dans ses rapports et paiements de dîmes. Cette pratique permettra la transparence et la responsabilité financière et encouragera nos ministres à servir de modèles et de mentors pour le paiement fidèle des dîmes selon les directives de l'Assemblée internationale.
- Planification pour la retraite : Tous les ministres sous nomination sous encouragés à participer à un plan de retraite en conjonction avec leurs églises locales ou bureaux nationaux/régionaux/d'état/presbytéraux/internationaux en sécurisant une portion de leur budget annuel destinée à pourvoir un montant comme fonds assortis de retraite pour leurs pasteurs/évêques (nationaux, régionaux, d'état)/presbytères généraux/respectifs/évêque général/directeurs des ministères des Bureaux internationaux. En l'absence d'un plan de retraite, nous demandons que les évêques nationaux en coordination avec les Ministères d'intendance des Bureaux internationaux et leurs Presbytères généraux respectifs établissent un plan de retraite approprié pour leurs ministres sous nomination servant comme pasteurs/évêques/presbytères selon les lois en vigueur dans leurs nations souveraines.
- Allocation pour hébergement : Chaque église locale ou les bureaux nationaux/régionaux/d'état/presbytéraux/internationaux conformément aux lois en vigueur dans leurs nations souveraines doivent donner maintenant à leurs pasteurs/évêques (nationaux, régionaux, d'état)/presbytères généraux respectifs, Évêque général ou directeurs des ministères des Bureaux internationaux une allocation mensuelle raisonnable d'hébergement pour les aider à garder leurs résidences (qu'elles leur appartiennent personnellement ou appartiennent à l'église) ou pour les aider avec les coûts de maintenance, réparation, loyer/hypothèque, électricité/eau, ameublement, etc. Dans certains cas, l'utilisation de la plus grande partie ou de toute la rémunération comme allocation d'hébergement est raisonnable et peut aussi avoir un avantage au niveau des

déductions pour des raisons d'impôts (dépendant de la nation/état) pour le pasteur, l'évêque, le presbytère, le directeur ministériel, etc.

Raisonnement : (Réponses à partir de l'étude) : Le texte suivant est un bref résumé de quelques actions seulement prises par divers bureaux pour aider avec la situation économique à leurs niveaux respectifs :

- Les Bureaux internationaux : Les Bureaux internationaux ont fait d'importants ajustements par l'élimination ou la consolidation des positions ministérielles, la réduction de leurs budgets de fonctionnement, la fermeture de l'Imprimerie Aile Blanche, la transition du Ministère de La Voix du salut au Center for Spiritual Renewal (Centre de renouvellement spirituel), le sauvetage financier apporté aux bureaux nationaux/régionaux/d'état connaissant des difficultés financières au point de la faillite, etc.
- Les bureaux des Presbytères généraux : Le bureau du Presbytère général de l'Amérique du nord a aidé les Bureaux internationaux avec des suppléments financiers pour les bureaux nationaux/régionaux/d'état confrontés à la faillite ou qui sont au point de la faillite. En Amérique du nord, la consolidation de plusieurs états ou nations en régions est devenue par nécessité la solution par défaut pour secourir les bureaux manquant de fonds et qui sont au point de la faillite. Depuis l'année 2006, les Bureaux intermédiaires de l'Amérique du nord ont connu une réduction de 10% à travers la consolidation des régions et états (d'un total de 31 à 28 bureaux).
- Les bureaux nationaux/régionaux/d'état : Rétrospectivement, il paraît que les réductions de budget entreprises en 1994 étaient trop profondes et draconiennes aux niveaux intermédiaires. Il paraît que les bureaux nationaux/régionaux/d'état se porteraient beaucoup mieux s'ils avaient en leur possession au moins 5% des dîmes de l'église locale. Les bureaux nationaux/régionaux/d'état dépendent actuellement principalement des dîmes des ministères (au sein de leurs régions respectives) qui sont reçues chaque mois et qui seules, se sont prouvées insuffisantes. Plusieurs de ces bureaux ont réduit leurs personnels ministériels et allocations, consolidé des positions du personnel, vendu de précieuses propriétés, épuisé des réserves de liquide, mais cependant, ils font toujours face à la faillite dans un avenir pas trop lointain. Nous devons encore mettre l'accent sur le fait que ces bureaux nationaux/régionaux/d'état dont les conventions ont approuvé des pourcentages supplémentaires de leurs églises locales sont en train de noter une augmentation (c'est-à-dire une moyenne de 27%) dans leur budget.
- Les pasteurs locaux : Il paraît que près de 1/3 de nos pasteurs et ministres dans « les champs » sont en mesure de vivre avec les allocations pourvues par leurs églises locales. Cependant, il y a approximativement 2/3 de nos pasteurs et ministres qui sont obligés d'augmenter leurs allocations pourvues par leurs églises avec un revenu non-ministériel. Les données montrent qu'entre 61 et 71% des pasteurs de l'Amérique du nord sont des pasteurs à vocation double et reçoivent seulement de l'église une moyenne de 48% du salaire mensuel de base présentement recommandé. Souvent, ces mêmes pasteurs doivent fonctionner et maintenir leurs églises locales en y réinvestissant une importante partie de leurs rémunérations pastorales qu'ils ont reçues. (59% des pasteurs de l'Amérique du nord assument une partie, la plus grande partie ou toutes les dépenses de leurs églises locales.) Cependant, en Amérique du nord, il y a un grand pourcentage (71%) de paiement de dîmes parmi les pasteurs/ministres, avec 66% de ces dîmes payées sur les revenus bruts.

- Les églises locales : Une étude datée de 2007 intitulée « Analyse des rapports des églises » menée par le Directeur des Ministères des finances et publications pour l'année fiscale 2006-2007 a révélé qu'en Amérique du nord, 57% des églises font leurs rapports et paient leurs dîmes fidèlement, 20% des églises font leurs rapports et paient leurs dîmes de façon inconsistante et 23% des églises ne font pas leurs rapports et ne paient pas des dîmes aux Bureaux internationaux. Ainsi, juste un peu plus des $\frac{3}{4}$ (c'est-à-dire 77%) de nos églises sont en train de payer régulièrement ou quelques fois leurs dîmes. Cependant, si les 43% de nos églises qui ne paient pas du tout leurs dîmes ou les paient de façon incohérente, étaient fidèles, alors une projection de 40% d'augmentation de budget pourrait être réalisée aux Bureaux internationaux ! Cependant, il est aussi important de noter qu'un petit nombre de ces églises incluses dans cette étude sont inactives et ne seraient pas en mesure de contribuer un important montant de dîmes

Raisonnement (Révision de l'étude) : Notre Présent système financier paraît servir actuellement tous les niveaux de l'église de façon suffisante à l'exception des niveaux intermédiaires (c'est-à-dire, nationaux/régionaux/d'état). Rétrospectivement, la transition de notre ancien système financier a redirigé trop de fonds loin des bureaux intermédiaires. Le défi devant nous actuellement est de déterminer comment corriger cette erreur sans négativement affecter d'autres niveaux au sein du système. Comme vous pouvez le voir à travers les sondages précédents de notre analyse du Présent système financier, il apparaît que lorsqu'une décision est prise pour ajuster des pourcentages ou rediriger la circulation des dîmes, des changements qui peuvent profiter à un niveau (c'est-à-dire église locale, bureaux nationaux/régionaux/d'état, bureaux des presbytères généraux, Bureaux internationaux) affectent négativement un autre. Cependant, si rien n'est fait, alors les bureaux nationaux/régionaux/d'état sont sur une dangereuse voie vers la faillite.

Idéalement, l'action collective de nos membres, ministres et églises payant fidèlement les dîmes selon les directives de l'Assemblée internationale, peut potentiellement résoudre ces insuffisances financières à tous les niveaux avec un minimum ou sans aucun besoin d'une intervention ou de changements majeurs au Présent système financier. Un point important à rappeler, est que le Présent système financier avec lequel nous sommes tous tombés d'accord (ou auquel nous nous sommes soumis ou abstenus) et auquel nous sommes parvenus dans notre transition en 1994 et 2000 possède dans son fondement le principe du paiement fidèle des dîmes. C'est pour cette raison qu'il incombe à tous les membres, ministres et églises de payer fidèlement les dîmes au sein du système pour assurer qu'il fonctionne efficacement et qu'il pourvoie assez de ressources à tous les niveaux.

Évidemment, toute solution provisoire à la crise aux bureaux intermédiaires doit être initiée par les bureaux nationaux/régionaux/d'état. C'est pourquoi il peut être prudent et bénéfique si chaque évêque national/régional/d'état et sa diversité de leadership pourraient considérer une ou plusieurs de ces stratégies : 1) mettre l'accent sur le fait de servir de modèle et de mentor dans des principes financiers sains (c'est-à-dire, les dîmes et les offrandes au sein de notre système financier) dans leurs régions respectives ; 2) appeler les pasteurs qui ne paient pas les dîmes selon les règlements de l'Assemblée internationale (c'est-à-dire, environ 29% en Amérique du nord) à soutenir les bureaux nationaux/régionaux/d'état avec leurs dîmes ministérielles ; 3) exiger des pourcentages supplémentaires des églises locales à travers les conventions nationales/régionales/d'état (une augmentation approximative de budget de 27% est réalisée par les bureaux nationaux/régionaux/d'état recevant un pourcentage supplémentaire de leurs églises locales) ; 4) promouvoir et cibler les Offrandes pour la moisson et le développement du

leadership pour aider avec les opérations et atteintes (c'est-à-dire, 100% de ces fonds restent aux bureaux nationaux/régionaux/d'état) ; 5) réduire les dépenses et les déficits au minimum à travers des prévisions budgétaires des ressources et une bonne organisation du personnel ; 6) demander aux églises plus solides d'aider les plus faibles à travers l'établissement des programmes d'assistance financière inter-églises (exemple le programme Sharing and Caring (Partage et soins) en Floride, The Hands Across Carolina (Les mains à travers la Caroline du Nord) en Caroline du nord, et Assistance in Ministry (AIM) (Aide dans le ministère) dans la région du Centre) ; et 7) exiger des églises financièrement plus solides de supporter leurs bureaux nationaux/régionaux/d'état avec les fonds de Niveau 2 des Partenaires pour la moisson.

Raisonnement (Conclusion):

C'est la décision de ce Comité de ne pas apporter de recommandation à la section intitulée "Étude du Présent système financier". Pour cette raison, cette section est offerte comme un rapport informationnel. C'est notre intention d'apporter une recommandation qui portera sur les problèmes systémiques de notre Présent système financier à la prochaine Assemblée. Nous invitons l'Assemblée à se joindre à nous dans une prière sérieuse pendant que nous continuons de chercher une solution pratique.

Programme pilote de dîmes non-ministérielles pour les bureaux nationaux/régionaux/d'état :

Raisonnement : La crise actuelle aux niveaux intermédiaires peut exiger d'eux certains efforts créatifs pour leur permettre de survivre. Au cours de l'étude du Présent système financier par le Comité des finances et d'intendance, il a été suggéré qu'une réattribution des dîmes non-ministérielles des pasteurs des églises locales vers les bureaux intermédiaires pourrait réellement pourvoir des fonds supplémentaires aux bureaux nationaux/régionaux/d'état qui connaissent des difficultés financières. En fait, les données montrent que les dîmes pourraient augmenter aux Bureaux nationaux/régionaux/d'état d'environ 95% avec une croissance générale de 73% notées à ces bureaux (ces calculs assument une participation maximum de tous les pasteurs). Avec l'urgence aux bureaux intermédiaires de freiner l'insolvabilité, cette simple solution paraît valoir la peine de notre considération immédiate. Avec ceci dans la pensée, nous pourrions passionnément lancer un appel à tous les pasteurs de considérer à payer volontairement toutes leurs dîmes (des sources ministérielles aussi bien que non-ministérielles) à leurs bureaux nationaux/régionaux/d'état respectifs. Cette action bénévole des pasteurs pourrait exclure la solution alternative de converger leur nation/région/état avec une autre nation/région/état. Présentement, 3% de tous les pasteurs sont en train de payer volontairement toutes leurs dîmes (ministérielles et non-ministérielles) à leurs bureaux intermédiaires. Ces pasteurs qui seraient négativement affectés par une telle redistribution des dîmes non-ministérielles peuvent simplement choisir de ne pas participer à cause des circonstances empêchant le même projet. Dans le Nouveau Testament, nous voyons un esprit de charité modelé par les églises de la Macédoine envers les saints de Jérusalem qui étaient dans le besoin (2 Corinthiens 8 :1-9 :15). Bien que l'aide à envoyer à Jérusalem était dans le but de supporter les membres au milieu de la famine (et non destinée vers des bureaux ou églises particuliers), leur acte généreux démontre le principe « de celui qui donne avec joie », lequel est accentué dans ce passage de l'apôtre Paul quelle que soit la situation. Peut-être, nos pasteurs pourraient embrasser ce même esprit de charité envers leurs bureaux de supervision comme ceux-ci peuvent leur envoyer aussi bien des fonds pendant leur « famine financière ».

2 Corinthiens 8 :1-15

Nous vous faisons connaître, frères, la grâce de Dieu qui s'est manifestée dans les Eglises de la Macédoine. Au milieu de beaucoup de tribulations qui les ont éprouvées, leur joie débordante et leur pauvreté profonde ont produit avec abondance de riches libéralités de

leur part. **Ils ont, je l'atteste, donné volontairement selon leurs moyens, et même au delà de leurs moyens**, nous demandant avec de grandes instances la grâce de prendre part à l'assistance destinée aux saints. Et non seulement ils ont contribué comme nous l'espérions, mais ils se sont d'abord donnés eux-mêmes au Seigneur, puis à nous, par la volonté de Dieu. Nous avons donc engagé Tite à achever chez vous cette œuvre de bienfaisance, comme il l'avait commencée. De même que vous excellez en toutes choses, en foi, en parole, en connaissance, en zèle à tous égards, et dans votre amour pour nous, faites en sorte d'exceller aussi dans cette œuvre de bienfaisance. Je ne dis pas cela pour donner un ordre, mais pour éprouver, par le zèle des autres, la sincérité de votre charité. Car vous connaissez la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui pour vous s'est fait pauvre, de riche qu'il était, afin que par sa pauvreté vous fussiez enrichis. C'est un avis que je donne là-dessus, car cela vous convient, à vous qui non seulement avez commencé à agir, mais qui en avez eu la volonté dès l'année dernière. Achevez donc maintenant d'agir, afin que l'accomplissement selon vos moyens réponde à l'empressement que vous avez mis à vouloir. La bonne volonté, quand elle existe, est agréable en raison de ce qu'elle peut avoir à sa disposition, et non de ce qu'elle n'a pas. Car il s'agit, non de vous exposer à la détresse pour soulager les autres, mais de suivre une règle d'égalité: dans la circonstance présente votre superflu pourvoira à leurs besoins, afin que leur superflu pourvoie pareillement aux vôtres, en sorte qu'il y ait égalité, selon qu'il est écrit: Celui qui avait ramassé beaucoup n'avait rien de trop, et celui qui avait ramassé peu n'en manquait pas. Par ailleurs, avec la mise en œuvre de ce programme pilote, les bureaux nationaux/régionaux/d'état enverraient la dîme sur l'augmentation (c'est-à-dire les dîmes non-ministérielles) aux Bureaux internationaux (les bureaux intermédiaires réinvestissent actuellement leurs dîmes des dîmes ministérielles dans leurs régions respectives). Cette action compenserait les pertes encourues aux Bureaux internationaux (à travers la redistribution des dîmes non-ministérielles des églises vers les Bureaux internationaux). Cependant, dépendant de la crise financière au niveau national/régional/d'état, il peut être nécessaire pour un bureau intermédiaire d'avoir un répit temporaire dans l'envoi de la dîme des dîmes non-ministérielles aux Bureaux internationaux jusqu'à ce qu'il devienne financièrement solvable. Une fois remis sur ses pieds de point de vue financier, le bureau intermédiaire pourra reprendre le paiement des dîmes sur les dîmes non-ministérielles aux Bureaux internationaux. De tels détails seraient coordonnés entre le Comité administratif et les bureaux intermédiaires respectifs.

Recommandation : À la page 76 des procès-verbaux de la 95^{ème} Assemblée (version anglaise) après la section : **Planification pour la retraite et allocation pour hébergement**, ajoutez la section suivante intitulée **Programme pilote de dîmes non-ministérielles pour les bureaux nationaux/régionaux/d'état**, comme suit :

« **Programme pilote de dîmes non-ministérielles pour les bureaux nationaux/régionaux/d'état** : Les bureaux nationaux/régionaux/d'état qui sont dans une crise financière avec risque d'insolvabilité peuvent chercher une autorisation du Comité administratif et l'approbation de leurs conventions nationales/régionales/d'état respectives pour participer au programme pilote qui redirige les dîmes non-ministérielles des pasteurs des églises locales vers les bureaux intermédiaires. Ce programme n'est pas obligatoire pour les pasteurs ; mais elle invite plutôt les pasteurs à respecter volontairement l'exemple du Nouveau Testament des Macédoniens (qui étaient venus financièrement en aide de leurs frères de Jérusalem) en assistant financièrement leur bureau intermédiaire (2 Corinthiens 8 :9-15). Les pasteurs choisiraient volontairement d'envoyer toutes leurs dîmes (des sources ministérielles et non-ministérielles) à leurs bureaux nationaux/régionaux/d'état respectifs. Tout pasteur qui croit sincèrement qu'il/elle n'est pas en

mesure de participer à ce programme à cause d'une difficulté financière, peut simplement informer son évêque et lui faire comprendre qu'il/elle exerce sa prérogative d'exemption personnelle de ce programme et qu'il/elle continue par payer les dîmes comme c'est présentement ordonné dans la section intitulée **Les dîmes** de notre Présent système financier (p. 72 des *procès-verbaux de la 95^{ème} Assemblée*), c'est-à-dire, les dîmes ministérielles aux bureaux nationaux/régionaux/d'état et les dîmes non-ministérielles à l'église locale. Les bureaux intermédiaires paieraient à leur tour la dîme sur toutes les dîmes non-ministérielles reçues à leurs bureaux aux Bureaux internationaux aussitôt qu'il soit mutuellement déterminé par le Comité administratif et les bureaux intermédiaires respectifs qu'ils sont financièrement solvables. Ceci exigerait aux pasteurs participant au programme de différencier leurs dîmes non-ministérielles des dîmes ministérielles dans leurs rapports mensuels envoyés aux bureaux intermédiaires. La convention nationale/régionale/d'état pourra réviser le progrès de ce programme sur une base annuelle et décider de le renouveler ou le supprimer selon la situation. »

Responsabilité financière

Raisonnement : La crise financière au niveau des bureaux intermédiaires persiste. Les bureaux nationaux/régionaux/d'état continuent d'expérimenter des augmentations dans leurs budgets et des déficits dans leurs revenus. Plusieurs de ces bureaux intermédiaires se trouvent dans le besoin d'une aide financière ; cependant, il devient de plus en clair, dans certains cas, qu'il y a aussi un besoin de formation additionnelle dans le domaine de l'intendance. Les Bureaux internationaux (par l'intermédiaire des Directeurs du Ministère des finances et publication ou du Ministère d'intendance) sont disponibles pour aider tout bureau intermédiaire ou local avec les directives sur la manière d'établir et de fonctionner au sein d'un budget sain. Par ailleurs, peut-être, un aperçu objectif annuel par le bureau de supervision approprié au niveau du presbytère serait utile dans l'affirmation selon laquelle le bureau intermédiaire est 1) équipé avec la connaissance, les capacités et la formation appropriées pour établir un budget raisonnable ; et 2) est en train de démontrer une responsabilité fiscale dans son opération au sein de ces paramètres budgétaires. Chaque année, au cours de la convention de la nation, région ou de l'état, le bureau intermédiaire pourrait soumettre sa déclaration financière (c'est-à-dire, la déclaration de budget, de revenu, de déboursement et une feuille de bilan) à ses bureaux respectifs de Presbytères généraux. De cette manière, le Presbytère pourrait avoir une idée de la situation financière et de solvabilité aux bureaux supervisés et discerner rapidement s'il y a présence d'une menace de crise financière. De même, les presbytères respectifs pourraient pourvoir ou demander une assistance éducationnelle et/ou financière promptement et empêcher de façon optimiste une crise financière à tout niveau intermédiaire.

Recommandations : À la page 75 des *Procès-verbaux de la 95^{ème} Assemblée*, dans la section, **Responsabilité fiscale**, ajoutez la phrase suivante à la fin du premier paragraphe, comme indiqué : « ...Par ailleurs les bureaux nationaux/régionaux/d'état soumettront aux bureaux de leurs Presbytères généraux respectifs une copie de leur déclaration financière annuelle, qui est présentée à leur convention nationale/régionale/d'état dans les 30 jours qui suivent ladite convention. Cette déclaration financière doit refléter au minimum les informations suivantes : 1) le budget du bureau national/régional/d'état pour les années de convention précédentes et actuelles (avec des colonnes montrant des articles budgétés et les variances) ; 2) *une déclaration de déboursement et de revenu* ; et 3) *une feuille de bilan* montrant les actifs totaux et dettes. »

Les responsabilités des églises locales :

Raisonnement : Puisqu'il n'y a plus d'offrande pour le support des Ministères de l'église, nous devrions faire une mise à jour du langage de nos procès-verbaux afin qu'il reflète la même chose.

Recommandation : À la page 73, des *Procès-verbaux de la 95^{ème} Assemblée*, dans la section intitulée **Responsabilités des ministères de l'église locale**, supprimez le terme suivant, dans la deuxième

phrase du quatrième sous-paragraphe comme elle est présentement écrite : « ...l'offrande des ministères de l'église (autrefois connue comme offrande d'éducation et d'évangélisation)... » et insérez à sa place le terme suivant : « Offrande pour la moisson et le développement du leadership... »

Post-scriptum

Nous reconnaissons lamentablement le décès de l'Évêque L. J. Dotson (1943-2009) qui était membre du Comité des finances et d'intendance depuis l'année 2000 et président du même comité de 2006 à 2009. Son fidèle service et leadership visionnaire laisseront un vestige éternel sur notre église.

Respectueusement soumis
L. J. Dotson, Président (décédé)
Benjamin M. Duncan, Président par intérim
John Newson, Secrétaire par intérim
Gary Adkins
Franklin M. Ferguson
Van Sullivan
Jesse Yanez

Version : Révisée en janvier 2010

Pour des questions et commentaires au sujet de cette recommandation, prière de contacter le Comité des finances et d'intendance par e-mail au f&s@cogop.org.